



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 11 décembre 2013 n° 205 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Emploi annuelle à Mayotte (2014-2018)

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée.

Périodicité : enquête annuelle.

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Service régional de Mayotte (Direction régionale de La Réunion - Criem) et Direction générale (Division Emploi).

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2013, l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'Enquête Emploi annuelle à Mayotte (2014-2018).

Deux éditions précédentes de l'enquête Emploi à Mayotte ont eu lieu, en 2009 puis en 2013. Le principal objectif de l'enquête est de proposer une mesure annuelle du chômage et de l'emploi selon les normes du Bureau International du Travail (BIT) pour le territoire de Mayotte.

Le projet de réaliser une enquête annuelle sur l'emploi à Mayotte répond à une demande récurrente et de plus en plus pressante de l'ensemble des acteurs économiques concernés par le sujet, dans un contexte de mutations statutaires et économiques particulièrement profondes et rapides.

Mayotte est devenu département français en mars 2011. Son intégration dans le système statistique européen a été acté avec son passage en région ultrapériphérique (RUP) en 2012 et sera effective au 1er janvier 2014. Ce nouveau statut induit des obligations statistiques plus fortes, équivalentes à celles des autres Départements d'Outre-mer (DOM) : en particulier est demandée à la France une estimation annuelle du taux de chômage BIT et de la population active.

L'enquête s'appuie sur le protocole de l'enquête Emploi annuelle menée jusqu'en 2013 dans les autres DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion). Elle en reprend pour l'essentiel le questionnaire, nonobstant quelques adaptations spécifiques à Mayotte, après consultation d'un comité d'opportunité réunissant sur place le Pôle Emploi Mayotte, la Préfecture, la DIEECTE (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et l'Insee.

Les principaux thèmes abordés sont l'emploi, le chômage, la formation, les antécédents en matière de situation personnelle et professionnelle, la migration et les activités occasionnelles.

L'enquête porte sur l'ensemble des personnes de 15 ans et plus résidant dans un logement ordinaire dans le département de Mayotte.

L'échantillon sera constitué d'un panel rotatif, renouvelé par tiers chaque année afin de mesurer des évolutions temporelles sur les indicateurs relatifs au marché du travail. L'échantillon complet devrait

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

compter entre 3 000 et 3 100 ménages et l'échantillon entrant environ 1 000 ménages. En 2014, l'ensemble des individus seront considérés comme des primo-interrogés¹.

L'enquête a lieu chaque année au cours du 2^{ème} trimestre (période élargie si besoin). Elle est réalisée en face à face par des enquêteurs de l'Insee pour les ménages entrants, par téléphone pour les ménages réinterrogés (sauf exception). Le temps de passation moyen, en première interrogation, est d'environ trois quarts d'heure par individu. Les réponses sont collectées sur micro-ordinateur portable, avec le logiciel CAPI (Collecte assistée par ordinateur). L'enquête fera l'objet d'une déclaration auprès de la Cnil.

Au 1^{er} semestre suivant l'année de l'enquête, l'Insee publiera les premiers résultats sous forme de tableaux et d'un « quatre pages » d'analyse globale.

Un fichier de données individuelles anonymisées sera constitué chaque année et mis à disposition des chercheurs qui en feront la demande. Les données seront également transmises à Eurostat lors du 1^{er} trimestre suivant l'année de l'enquête.

La Présidente, après avoir entendu l'inter-commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (....).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹ Un recouvrement partiel avec l'échantillon 2013 est cependant prévu, dont les modalités restent à arrêter.